

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Vu l'article 6 IV in fine de la LOI n° 2020-1379 disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Séance ordinaire du 17 juin 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	HATRI Aïcha	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	MEDVES Jean-François	SEGURA Olivier
COLIN Jean-Marie	GUERMANN Bernard	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	RICCI Roland	
KASPAR-COTRUPI Angèle	ZENNER Bernard	
LUCCHINI Marc	FRANIATTE Éric	
POUGET Clémence	MATHIEU Bertrand	
RENAUX Patricia	CINO Frédéric	
SCHULTZ Laurent	SCHIVRE Marc	
TSCHIERSCH Laurent	TACCONI Pierre	
VEINNANT Bernard	BALCERZAK Roland	
ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry	
BERNARDI Alessandro	ROBINET David	
BEY Michèle	BASTIEN Laure	
CORAZZA Jean-Luc	FRIIO Marie-Rose	

Procurations :

HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	POUGET Clémence
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
WEIS Mathieu	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERGAT Michel	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier

Absents excusés :

PAULY Elsa

Absents non excusés :

BARILLARO Jeremy	DEISS Murielle	DEUTSCH André	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	
SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	VETZEL Caroline	
OCTAVE Henri	BLUDZUS Josette	REBSTOCK-PINNA Alexandra	

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Pendant le point 2 :

Arrivée de Mme RENAUX, Mme HATRI, Mme BEY, M. FERRERO et M. ANDRE pendant le point 2.
Monsieur ANDRE quitte la séance et revient avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 12
Absents : 19

Au point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 14

Au point 4 :

Monsieur LUCCHINI ne participe pas au vote du point 4 car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 15

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations), Madame RENAUX et Monsieur TSCHIERSCHE ne participent pas au vote du point 5 car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 19

Au point 10 :

Monsieur MEDVES (procuration) et Monsieur LORENTZ (procuration) ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

Au point 14 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations) et Monsieur VEINNANT ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citèzen du SMiTU
DEFAZIO Jérèmy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

**POINT 6 – DELIBERATION N°2021/I-38 - MODIFICATION DE LA GRILLE
 TARIFAIRE 2021**

Cette délibération fait suite aux précédentes délibérations relatives à la mise en place de convention entre le SMiTU et les communes de THIONVILLE et d'ILLANGE. Elles ont pour objet la prise en charge de titres de transport.

Pour pouvoir les mettre en application, il y a lieu de créer les titres suivants dans notre gamme tarifaire :

Pour la commune d'ILLANGE :

Titres scolaires	Montant	Modalités de mise en oeuvre
Pass S'cool – de 16 ans – Résident Illange	0,00 €	La commune règle ces titres directement au SMiTU pour le compte des parents d'élèves
Pass S'cool 16 ans et + – Résident Illange	0,00 €	
Titres Senior	Montant	
10 voyages tarif réduit – Résident Illange	0,00 €	La commune règle ces titres directement au SMiTU pour le compte des seniors imposables de plus de 65 ans dans la limite de 90 voyages par an

Pour la commune de THIONVILLE :

Titres scolaires	Montant	Modalités de mise en oeuvre
Pass Jeun's mensuel – Résident de Thionville	0,00 €	La commune règle ces titres directement au SMiTU pour le compte des étudiants
Pass Jeun's annuel – Résident de Thionville	0,00 €	
Titres Senior	Montant	Modalités de mise en oeuvre
Pass Senior mensuel	0,00 €	La commune règle ces titres directement au SMiTU pour le compte des seniors imposables de plus de 65 ans
Pass Senior annuel	0,00 €	
Personnes à mobilité réduite	Montant	Modalités de mise en oeuvre
Pass Mouv mensuel	0,00 €	La commune règle ces titres directement au SMiTU pour le compte des personnes à mobilité réduite
Pass Mouv annuel	0,00 €	

Le SMiTU souhaite profiter de cette délibération pour actualiser le titre « Pass S'cool Département » qui n'a plus lieu d'être. Son nouvel intitulé sera désormais « Pass S'cool Région Grand Est ». Les montants présents dans la grille tarifaire restent inchangés.

Il est demandé au Comité Syndical de valider ces nouveaux titres afin qu'ils apparaissent dans la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2021.

Le Bureau Syndical du 2 juin 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel du 3 juin 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Transport et Réseau du 7 juin 2021 a donné un avis favorable.

Le Comité des partenaires du 14 juin 2021 a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide ces nouveaux titres afin qu'ils apparaissent dans la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2021.

Pour extrait conforme,

Le 18 juin 2021 à Yutz,

Le Président,



Roger SCHREIBER